

**Objet : REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES  
PAR UNE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE  
MUNICIPALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
27 juin 2024

**Date d'affichage :**  
27 juin 2024

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Pouvoir(s) : 06  
Votants : 27

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Guillaume LEFEBVRE

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Gilles DEMAISON      donne pouvoir à Jean Luc MASSON  
Éric LARDENOIS      donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN  
Sandrine BEHEM      donne pouvoir à Hélène LE BERRE  
Muriel STOUFF      donne pouvoir à Catherine VIGNON  
Cécile BAUDOUX      donne pouvoir à Vanessa REBEYREN  
Alexandre RUIZ      donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

**Absent excusé :** néant

**Secrétaire de Séance :** Éric MONFRAY

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Madame Hélène SEITY, bénévole à la bibliothèque municipale, en l'absence de la responsable de la bibliothèque, a acheté le 3 avril 2024 dans le cadre des animations type « Escape Game » un cadenas à combinaison auprès du magasin Bricoman à Massieux.

Madame le Maire sollicite le Conseil pour rembourser la somme de 8,90 € correspondant à cette acquisition à Madame Hélène SEITY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- ACCEPTE de rembourser à Madame Hélène SEITY la somme de 8,90 €

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 3 juillet 2024

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240703- 20240703DE06-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 17/07/2024</p>	<p>et de sa publication 17/07/2024</p>
-------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------